



REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitaviana - Tanindrazana - Fandrosoana
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES ET DES AFFAIRES GÉNÉRALES

DIRECTION DE LA SOLDE ET DES PENSIONS

SERVICE DE LA LIQUIDATION DES PENSIONS

PENSION DE RETRAITE

→ Qu'est-ce qu'une pension de retraite ?

La pension de retraite est une allocation versée à un agent de l'État, après la cessation de ses activités.

→ Qui peut bénéficier d'une pension de retraite ?

Cette prestation concerne les agents encadrés de l'État, les agents auxiliaires et les agents occupant les emplois EFA et ELD des administrations et services de l'État.

→ Quelles sont les conditions pour obtenir une pension de retraite ?

La pension de retraite est attribuée en fonction des années de services effectuées et de l'âge de l'intéressé. Il devra :

- ▶ soit avoir rempli quinze (15) années de services effectifs et être âgé de 45 ans
- ▶ soit être âgé de 60 ans (sans condition de services)

→ Quelle est la durée de traitement du dossier ?

Le dossier sera traité en un (01) mois à partir de la date de dépôt du dossier complet.

@ Quelles sont les pièces à fournir ?

- Fiche de renseignements ;
- 2 photos d'identité ;
- Arrêté d'admission à la retraite (2 ex si CRCM) ou Décision de radiation de contrôle (2 ex si CPR) (original ou copie certifiée)
- Relevé de service (visé par FOP si budget général) ;
- Certificat de Cessation de Paiement (SONACO Ambanidia) (sauf budget autonome) ;
- Dernier bulletin de solde ;
- Photocopie CIN ;
- Acte de naissance des enfants ;
- Certificats de vie des enfants mineurs ;
- Acte de reconnaissance si enfants reconnus ;
- Etat de décompte de validation, ordre de recette et déclaration de recette ;
- Etat signalétique de service militaire ;
- Attestation ordre national et/ou Ordre de Mérite (Commandeur).



- Pour les militaires, un livret militaire sera fourni à la place de la fiche de renseignements et du relevé de service
- Pour les cotisants à la CPR, le premier contrat, le dernier contrat ainsi qu'une attestation de non interruption de service doivent être fournis

Chef de Service de la Liquidation des Pensions



Près Immeuble FISA Antsahabe
Rez de chaussée

ou Bureau du SRSP de votre région



slp.dsp@dgfag.mg



034 05 917 29